

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 16 mars 2021 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur demat.ampa.fr, pour la **3^{ème} extension de Chemstart'Up** ;

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant les rapports d'analyse des offres établis les 10 juin 2021.

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix globaux forfaitaires pour la **3^{ème} extension de Chemstart'Up** sont attribués comme suit :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant HT
1	VRD	EIFPAGE ROUTE SUD OUEST 64300 ORTHEZ	477 332,75 €
2	GROS OEUVRE CHARPENTES BARDAGE MÉTALLIQUE	SNEPC 64000 PAU	1 371 444,24 €
3	ÉTANCHÉITÉ	SPE 64160 MORLAAS	349 110,94 €
4	MENUISERIES ALUMINIUM OCCULATION	ETABLISSEMENTS CANCE 64160 MORLAAS	90 978,00 €
5	SERRURERIE	AQUITAINE SOCIETE DE SERVICES INDUSTRIELS 64400 BIDOS	68 322,60 €

7	PLATRERIE FAUX PLAFONDS	Grpt CANG (M)/AQUITAIN ISOL 64204 BIARRITZ	69 069.90 €
8	MENUISERIES BOIS	LABAIGS MENUISERIES 64290 GAN	43 980.00 €
9	CARRELAGES FAÏENCES	AQUITAINE TRAVAUX CONSTRUCTION 64160 MORLAAS	30 173.18 €
10	SOL SOUPLE - PEINTURE - NETTOYAGE	SARL PAU PEINTURES 64121 SERRES CASTET	24 868.96 €
11	ÉLECTRICITÉ CFO CFA	ELECTRICITE INDUSTRIELLE J. P. FAUCHE 65800 AUREILHAN	635 000.00 €
12	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE CLIMATISATION	AXIMA CONCEPT 33610 CANEJAN	376 039.59 €

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 14 juin 2021

**Le Président,
Par délégation,**

Henri POUSTIS

